

## 3.5 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le  **salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP)**, prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en équivalent temps plein. En 2020, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 21 610 euros ► **figure 1**. Si ce niveau est affecté par la crise sanitaire, les écarts entre catégories le sont peu. Ainsi, cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 21 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial des moins de 25 ans est, en moyenne, inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans : d'une part, leur salaire moyen en EQTP est inférieur de 42 %, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle ; d'autre part, leur volume de travail moyen est près de moitié moindre, en raison d'insertions sur le marché du travail en cours d'année, d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel.

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac+3 ou plus) ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,5 fois celui des non-diplômés. Cela correspond d'abord à des différences de salaires en EQTP. Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,8 fois celui des ouvriers et 3,0 fois celui des employés, du fait de salaires en EQTP plus élevés et, dans une moindre mesure, d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+13 %), le volume de travail annuel

y étant supérieur (+19 %), tandis que le salaire en EQTP y est en moyenne un peu plus faible.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté en euros constants, avant de baisser entre 2009 et 2013 ► **figure 2**. Entre 2013 et 2019, il a à nouveau progressé, de 0,5 % par an en moyenne, avant de chuter en 2020, de 1,3 %. La baisse de 2020 est portée par celle du volume de travail moyen dans le secteur privé (-5 %), liée au fort repli de l'activité économique lors de la crise sanitaire. Toutefois, en ajoutant les indemnités perçues par les salariés placés en chômage partiel, le revenu professionnel des salariés augmente en 2020. De 1995 à 2000, l'écart de revenu salarial annuel moyen entre les femmes et les hommes est resté constant, autour de -28 % en défaveur des femmes. Depuis, il s'est réduit régulièrement pour atteindre -21 % en 2020.

Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés en 2020 perçoivent un revenu salarial annuel inférieur à 2 900 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 39 660 euros, soit un  **rapport interdécile** (D9/D1) de 13,7 ► **figure 3**. Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution, où se concentrent notamment les salariés avec un faible volume de travail annuel : le rapport entre la  **médiane** et le 1<sup>er</sup>  **décile** (D5/D1) est de 6,5, alors qu'il est de 2,1 dans la moitié haute de la distribution, entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes, en raison d'une plus forte dispersion dans la moitié inférieure de la distribution. Elle est également plus forte parmi les non-diplômés que parmi les diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés. ●

### ► Définitions

Le  **salaire annuel en équivalent temps plein (EQTP)** est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an.

**Revenu salarial, rapport interdécile, médiane, décile** : voir *Glossaire*.

### ► Pour en savoir plus

- « L'essentiel sur... les salaires », *Chiffres-clés*, Insee, juin 2023.
- Outil de datavisualisation des salaires, Insee.
- « Les salaires dans le secteur privé en 2020 : des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1898, avril 2022.

## ► 1. Revenu salarial annuel moyen en 2020

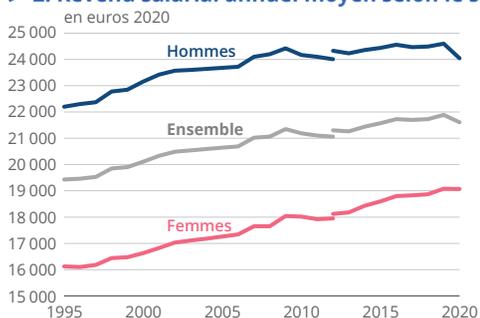
Caractéristiques	Revenu salarial annuel moyen		Salaire annuel moyen en équivalent temps plein	
	(en euros)			
<b>Sexe</b>				
Femmes	19 070		27 420	0,70
Hommes	24 040		32 430	0,74
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	8 110		19 110	0,42
25-39 ans	19 670		26 910	0,73
40-49 ans	25 520		32 050	0,80
50-54 ans	26 780		33 150	0,81
55 ans ou plus	25 830		35 610	0,73
<b>Niveau de diplôme</b>				
Sans diplôme	14 800		22 340	0,66
CAP, BEP ou moins	17 570		24 410	0,72
Baccalauréat	20 360		26 500	0,77
Bac+2	26 120		31 880	0,82
Bac+3 ou plus	37 080		43 870	0,85
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Cadres et chefs d'entreprise salariés	41 960		49 760	0,84
Professions intermédiaires	23 190		29 350	0,79
Employés	13 990		22 090	0,63
Ouvriers	15 230		22 510	0,68
<b>Condition d'emploi</b>				
Temps complet	25 160		31 040	0,81
Temps partiel	11 770		25 330	0,46
<b>Secteur</b>				
Secteur privé	21 030		30 450	0,69
Fonction publique	23 670		28 880	0,82
<b>Ensemble</b>	<b>21 610</b>		<b>30 060</b>	<b>0,72</b>

**Note :** La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

**Lecture :** En 2020, le salaire annuel moyen en équivalent temps plein est de 27 420 euros pour les femmes, qui travaillent en moyenne 70 % d'un temps plein annuel et perçoivent ainsi un revenu salarial moyen de 19 070 euros sur l'année.

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés, hors élus, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs. **Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 2. Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2020



**Note :** Évolutions lissées entre 2002 et 2006. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Leur montant a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et en 2013.

**Lecture :** En 2020, les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial annuel de 19 070 euros.

**Champ :** France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, ensemble des salariés hors élus, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

**Source :** Insee, panel Tous salariés.

## ► 3. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2020

Distribution du revenu salarial	Ensemble	Femmes	Hommes	Sans diplôme	CAP, BEP ou moins	Baccalauréat	Bac+2	Bac+3 ou plus
<b>Revenu salarial (en euros)</b>								
1 <sup>er</sup> décile (D1)	<b>2 900</b>	2 530	3 370	2 220	3 400	5 300	8 310	10 690
1 <sup>er</sup> quartile	<b>9 440</b>	8 410	10 810	6 880	9 560	12 450	17 220	21 620
<b>Médiane (D5)</b>	<b>18 980</b>	<b>17 530</b>	<b>20 410</b>	<b>14 340</b>	<b>17 490</b>	<b>19 390</b>	<b>24 500</b>	<b>30 960</b>
3 <sup>e</sup> quartile	<b>27 630</b>	25 470	29 910	20 700	23 260	25 900	32 550	44 170
9 <sup>e</sup> décile (D9)	<b>39 660</b>	35 220	44 180	26 340	29 770	34 130	42 550	64 490
<b>Indicateurs d'inégalités</b>								
<b>Rapport interdécile D9/D1</b>	<b>13,7</b>	<b>13,9</b>	<b>13,1</b>	<b>11,9</b>	<b>8,7</b>	<b>6,4</b>	<b>5,1</b>	<b>6,0</b>
D9/D5	<b>2,1</b>	2,0	2,2	1,8	1,7	1,8	1,7	2,1
D5/D1	<b>6,5</b>	6,9	6,1	6,5	5,1	3,7	2,9	2,9

**Lecture :** En 2020, 10 % des femmes ont un revenu salarial annuel inférieur à 2 530 euros (1<sup>er</sup> décile ou D1), soit 13,9 fois moins que le revenu salarial plancher (9<sup>e</sup> décile ou D9) des 10 % des femmes ayant les meilleurs revenus salariaux.

**Champ :** France hors Mayotte, ensemble des salariés hors élus, hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs. **Source :** Insee, panel Tous salariés.